

Compte rendu de séance

Séance du 5 Juillet 2018

L' an 2018 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de POTISEK Annie Maire

Présents : Mme POTISEK Annie, Maire, Mmes : BRAZ Karine, FAUCHERON Cathy, MICHEL Marie-France, MOREAU Joëlle, MM : GODRON Jean-Michel, MARTINVAL Francis, VERREMAN Laurent

Absents excusés : Mme CREPEAUX LAMIABLE Oriane - MM LELARGE Hervé - ROYER Jean-Pierre - de GOSTOWSKI

Absents non excusés : Mme MARKOWSKI - MM PARISOT - PANIEZ

Pouvoirs : Mr LELARGE à Mr GODRON - Mr ROYER à Mme POTISEK - Mme CREPEAUX LAMIABLE à Mr MARTINVAL

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 28/06/2018

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Châlons-en-Champagne
le : 07/08/2018

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRAZ Karine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement de la classe spécialisée dite d'ULIS des Ecoles Élémentaires d'AY - Année Scolaire 2017/2018 - 20180044

Loyer du Cabinet Médical - 20180045

Mesures d'urgence : Location provisoire du logement communal 6 rue de l'Eglise - 20180046

Location logement communal 8 rue de l'Eglise - 20180047

Garantie d'emprunt : REIMS HABITAT :Acquisition-Amélioration de l'immeuble au 18 rue de la Haie du bois - 20180048

Gestion du court de tennis extérieur : Convention entre la Commune de TOURS sur MARNE et l'AFR de TOURS sur MARNE - 20180049

Espace Jeunes : tarif adhésion - 20180050

Sécurité : Rue de la Halle et Ruelle Saint Maurice - 20180051

Virement de crédits - 20180052

Approbation du choix de la commission pour les travaux de création de locaux techniques : garages et stockage - 20180053

Ouverture de crédits - 20180054

Participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement de la classe spécialisée dite d'ULIS des Ecoles Élémentaires d'AY - Année Scolaire 2017/2018 - réf : 20180044

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des enfants de TOURS sur MARNE ayant des difficultés scolaires peuvent être scolarisés dans une classe spécialisée dite ULIS des écoles élémentaires d'AY. Une participation financière de 501.75 € par élève est demandée par la Commune Nouvelle d'AY-CHAMPAGNE au titre de l'année scolaire 2017-2018. Deux élèves de TOURS sur MARNE étant scolarisés dans cette classe, la participation demandée s'élève à la somme de 1003.50 €.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- de verser la somme de 1003.50 € au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement de la classe spécialisée dite ULIS au titre de l'année scolaire 2017-2018
- d'imputer la dépense sur le compte 6558 - contributions obligatoires du budget de la commune

Loyer du Cabinet Médical : réf : 20180045

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20180032 en date du 22 mars 2018 relatif à la signature du bail avec Reims Habitat et du contrat de sous location avec Mme LALUN KOTYS, deuxième médecin généraliste s'installant sur la Commune.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée sur le montant du loyer à appliquer dès le premier mois d'exercice de Mme LALUN KOTYS.

En effet, elle demande aux membres du Conseil Municipal de prendre en compte la modification suivante : comme pour les précédents professionnels de santé s'installant sur la Commune, le montant du loyer mensuel du Cabinet Médical tenu par Mme LALUN KOTYS sera de 150.00 €/mois, à compter du 01er Juin 2018, ceci pour les 6 premiers mois d'exercice et révisable selon les résultats de son activité professionnelle puis fixé à 250.00 €/mois à partir du 7ème mois ; la Commune prenant en charge le restant du loyer.

Elle rappelle également que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement du Village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Madame le Maire,
- fixe le montant du loyer mensuel du Cabinet médical occupé par Mme LALUN KOTYS à 150.00 € à compter du 01er Juin 2018 pour une durée de 6 mois puis à 250.00 €/mois à partir du 7ème mois
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Mesures d'urgence : Location provisoire du logement communal 6 rue de l'Eglise - réf : 20180046

Madame le Maire relate au Conseil Municipal la situation d'une famille de TOURS sur MARNE en grande difficulté et propose de la loger provisoirement dans le logement communal actuellement vacant, et situé au 6 rue de l'Eglise à TOURS sur MARNE.

Madame le Maire précise également à l'assemblée, qu'à l'issue de cette mesure d'urgence, le loyer retrouvera son montant initial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- 1°) Attribue provisoirement le logement communal situé 6 rue de l'Eglise à Madame PIWOWARSKI née HANAUX Laetitia,
- 2°) Décide de louer ledit logement à compter du 09 Juillet 2018,
- 3°) Fixe, à titre exceptionnel, le montant du loyer à 300.00 euros/mois (trois cents euros).
- 4°) Décide de ne pas demander de dépôt de garantie.
- 5°) Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération (signature du contrat de location, état des lieux, etc...)

Location logement communal 8 rue de l'Eglise - réf : 20180047

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ en date du 31/07/2018 de Monsieur et Madame Johnny GREGORIO du logement communal situé 8 rue de l'Eglise à TOURS sur MARNE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

- autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de la caution d'un montant de 471.93 euros à Monsieur et Madame Johnny GREGORIO si l'état des lieux n'appelle ni observation, ni réserve
- fixe le montant du loyer au prochain locataire à 480.00 €
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Garantie d'emprunt : REIMS HABITAT - Acquisition-Amélioration de l'immeuble au 18 rue de la Haie du bois - réf : 20180048

Le Conseil Municipal,

VU le rapport établi

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le Contrat de Prêt n°77412 en annexe signé entre : REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

DELIBERE

Article 1 : L'Assemblée délibérante de la Commune de TOURS sur MARNE accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 215 555.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 77412 constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Gestion du court de tennis extérieur : Convention entre la Commune de TOURS sur MARNE et l'AFR de TOURS sur MARNE - réf : 20180049

Suite à la délibération du Conseil Municipal n°20180036 en date du 03/05/2018, Madame le Maire donne lecture du projet de convention rédigé entre la Commune de TOURS sur MARNE et l'AFR de TOURS sur MARNE relative à la gestion du court de tennis extérieur (activités - réservations - entretien)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE la convention entre la Commune de TOURS sur MARNE et l'AFR de TOURS sur MARNE relative à la gestion du court de tennis extérieur (activités - réservations - entretien), ci annexée,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention

**Convention entre la Mairie de Tours sur Marne
et
l'Association Familles Rurales de Tours sur Marne**

- La Mairie de Tours sur Marne représentée par son Maire, Annie Potisek, confie la gestion de son court de tennis extérieur (activités- réservations- entretien) à l'Association Familles Rurales de Tours sur Marne (AFR) représentée par sa Présidente, Karine BRAZ.

- L'AFR veillera à établir un mode de gestion permettant l'accès de ce sport au plus grand nombre- adhésion familles- Cette adhésion tennis donnera la possibilité d'accéder au planning des réservations

- l'AFR se chargera de la duplication des clés

- les clés seront remises aux adhérents en échange d'une caution

- un règlement intérieur sera établi et communiqué aux adhérents

- la gestion des réservations se fera au moyen d'une application informatique. Les adhérents disposeront d'un code d'accès personnel

La mairie disposera de la possibilité de consulter le registre des clés.

La gestion financière de l'activité Tennis devra être clairement identifiée au sein de la comptabilité de l'Association

L'AFR assurera l'entretien matériel du terrain, veillera à la propreté des lieux et à l'entretien des filets et autres matériels.

L'AFR souscrira une assurance pour les éventuelles dégradations matérielles subies par l'équipement

La Mairie disposera de 2 clés et de deux codes d'accès destinés aux périscolaires et ados (usage en présence de l'animateur)

Les chambres d'hôtes de la Commune disposeront d'une clé et d'un code leur permettant d'effectuer des réservations pour leurs clients (tarif à déterminer)

L'AFR a la possibilité d'organiser des animations mais aussi des cours d'apprentissage du tennis

Le logo de la Mairie sera positionné aux côtés de celui de l'AFR sur tous les documents d'information

La Présidente de l'AFR
K.BRAZ

Le Maire de Tours sur Marne
A.POTISEK

Espace Jeunes : tarif adhésion - réf : 20180050

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, pour l'adhésion à l'Espace Jeunes, la CAF préconise des tarifs modulés établis sur le quotient familial.

Elle propose donc, à l'assemblée, de reprendre les tranches appliquées en fonction du quotient familial mis en place par la Commune pour les différents accueils et préconise les tarifs suivants à compter du 01er septembre 2018 :

Quotient familial	Adhésion Espaces Jeunes
Tranche 1 0 à 700 €	8.00
Tranche 2 701 à 1100 €	9.00
Tranche3 1101 et +	10.00
Hors tours	10.00

Elle précise également que si le quotient n'est pas connu, ce sera le tarif de la tranche la plus élevée qui sera facturé.

Après discussion et à la majorité, le Conseil Municipal, accepte ces nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 01 septembre 2018

VOTE : 11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Sécurité : Rue de la Halle et Ruelle Saint Maurice - réf : 20180051

Madame le Maire relate, au Conseil Municipal, la fin des travaux relatif à la 1ère tranche d'Aménagement du Coeur du Village : Rue de la Halle et Ruelles Saint Maurice.

Dans la continuité des habitudes qui ont été prises durant les travaux, elle propose au Conseil Municipal :

- d'instaurer un sens unique "Rue de la Halle" depuis l'angle de la Rue Saint Maurice jusqu'à la Place Charles de Gaulle
- de matérialiser des places de stationnement dans la "Rue de la Halle"
- de prévoir des potelets pour empêcher le stationnement anarchique des véhicules
- d'instaurer une voie piétonne (donc interdite à tous les véhicules sauf aux vélos) dans la partie basse de la "Ruelle Saint Maurice" depuis l'intersection avec la Rue du Magasin jusqu'à la "Ruelle Derrière Saint Maurice"

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de mise en sécurité de la Rue de la Halle et de la Ruelle Saint Maurice qui consiste à instaurer un sens unique "Rue de la Halle" depuis l'angle de la Rue Saint Maurice jusqu'à la Place Charles de Gaulle ainsi que mettre en place une voie piétonne dans la partie basse de la "Ruelle Saint Maurice" depuis l'intersection avec la Rue du Magasin jusqu'à la "Ruelle Derrière Saint Maurice"
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce dossier

Virement de crédits : réf : 20180052

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer les crédits suivants, à savoir :

SECTION d'INVESTISSEMENT : DEPENSES

C/2313 + 10 000.00 € (travaux logements communaux : porte fenetres et ballon sur chaudière)
C/020 - 10 000.00 €

Approbation du choix de la commission pour les travaux de création de locaux techniques : garages et stockage**réf : 20180053**

Madame le Maire donne lecture du rapport de la Commission relatif aux travaux de création de locaux techniques : garages et stockage

1°) Partie Garage :

- * Gros-oeuvre : Les Artisans de la Vesle pour un montant de 12 406.50 € ht soit 14 887.80 € ttc
- * Couverture : Entreprise HATAT Eric pour un montant de 36 557.29 € ht soit 43 868.75 € ttc
- * Peinture extérieure : Entreprise J.QUATREVAUX pour un montant de 8 074.05 € ht soit 9 688.86 € ttc
- * Portes sectionnelles : MANUREGION pour un montant de 10 710.00 € ht soit 12 852.00 € ttc
- * Menuiseries aluminium : ATELIER DU COTEAU pour un montant de 11 674.00 € ht soit 14 008.80 € ttc
- * Menuiseries cloison : Artisan Menuisier Sparnacien pour un montant de 7 017.40 € ht soit 7 017.40 € ttc
- * Plomberie : CREPEAUX Franck pour un montant de 3 051.56 € ht soit 3 661.87 € ttc
- * Carrelage : MARZIN PRO pour un montant de 2 560.17 € ht soit 3 072.20 € ttc
- * Electricité : SAS ADNET pour un montant de 10 250.00 € ht soit 12 300.00 € ttc

* Bureau Maîtrise d'oeuvre : DIAGONALES pour un montant de 10 000.00 € ht soit 12 000.00 € ttc

2°) Partie Stockage :

- * Gros-oeuvre : Les Artisans de la Vesle pour un montant de 10 275.00 € ht soit 12 330.00 € ttc
- * Couverture : Entreprise HATAT Eric pour un montant de 24 137.36 € ht soit 28 964.83 € ttc
- * Portes sectionnelles : MANUREGION pour un montant de 4 330.00 € ht soit 5 196.00 € ttc

* Bureau Maîtrise d'oeuvre : DIAGONALES pour un montant de 3 440.00 € ht soit 4 128.00 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix et autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Mr le 1er Adjoint, à signer les actes d'engagements, les marchés de travaux et toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente décision.

Ouverture de crédits : réf : 20180054

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits suivants, à savoir :

SECTION d'INVESTISSEMENT : (relatif aux Travaux d'aménagement Rue de la Haie du Bois)

Dépenses : C/4581999 + 7 000.00 €
Recettes : C/4582999 + 7 000.00 €